

Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres



Calendrier de plantation

Année 1

Août à septembre Préparation du sol
Décembre à fin février Plantation
Printemps / Été Arrosage si temps sec

Année 2

Hiver Taille
Arbustes : tailler à 10-15 cm du sol

Été Taille
Arbres de haut jet : conserver l'axe central et rabattre les branches latérales les plus vigoureuses

Année 3

Hiver Taille
Arbustes de grande taille : sélectionner 4 à 5 brins vigoureux et éliminer les autres

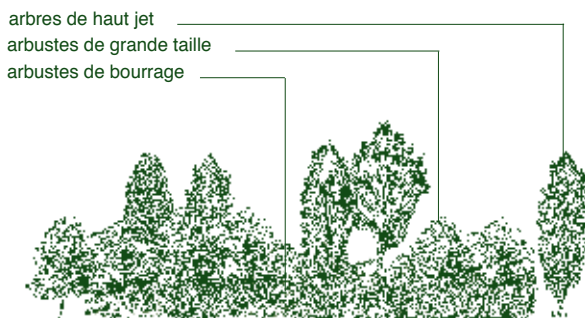
Été Taille
Arbres de haut jet : conserver l'axe central et rabattre les branches latérales les plus vigoureuses

Lutte contre le gel, limitation de l'érosion du sol, réservoir de biodiversité, les haies sont des éléments incontournables de l'espace rural.

Depuis 1995, le Conseil général facilite la plantation de haies au travers du régime « l'arbre dans le paysage rural ».

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Association climatologique de la moyenne Garonne, le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot et la Fédération départementale des chasseurs, ce régime d'aide apporte un soutien financier et technique aux agriculteurs, aux communes rurales et aux communautés de communes qui souhaitent réaliser des plantations de haies champêtres.

Réalisé en collaboration avec les partenaires techniques, la présente publication se veut avant tout un guide pratique proposant des conseils pour la plantation et l'entretien des haies. Ce guide exprime également la volonté de préserver durablement les haies et, à travers elles, nos territoires.



Les clés de la réussite d'un projet de plantation :

- l'utilisation de jeunes plants certifiés d'essences locales,
- l'association de plusieurs espèces,
- une préparation du sol soignée,
- la pose d'un paillage,
- un entretien les trois premières années.

Le rôle de la haie

La haie protège contre le vent et le gel

Une haie brise-vent, semi-perméable, permet de réduire la vitesse du vent et de limiter l'impact des tempêtes. Elle est utile en agriculture pour la protection des cultures, notamment contre la verse des céréales, et limite la diffusion aérienne des produits phytosanitaires.

La haie lutte contre l'érosion du sol et régule le régime des eaux

Les haies stabilisent les talus et les pentes grâce à leur système racinaire, limitent le ruissellement des eaux de pluie et augmentent leur infiltration. Ainsi, une partie des intrants est également absorbée par les racines ce qui limite leur propagation vers les cours d'eau.

Les haies sont utiles et assurent de multiples fonctions.

La haie constitue un réservoir de biodiversité

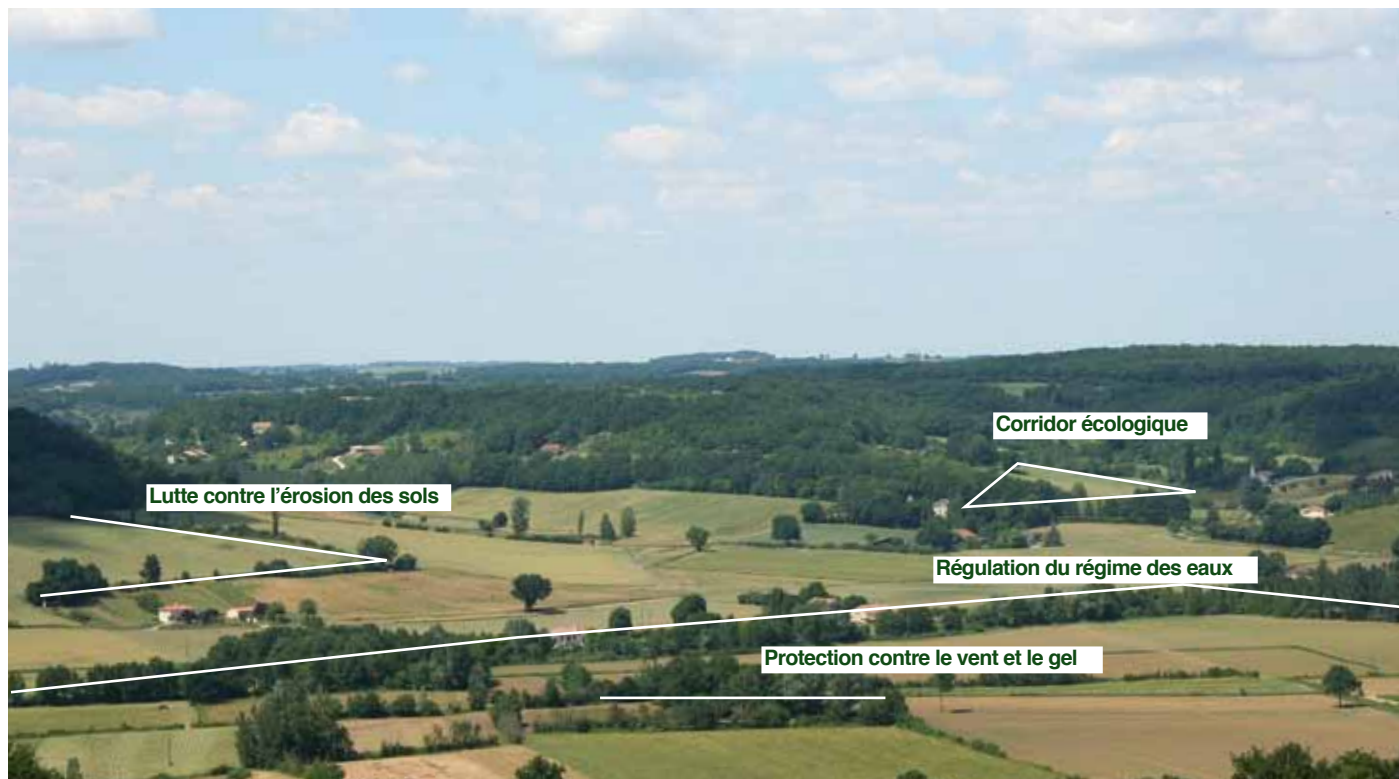
La diversité des essences constituant les haies offre un habitat favorable à la faune sauvage, au petit gibier et aux pollinisateurs. La haie abrite des insectes utiles pour la lutte intégrée en agriculture. La reconstitution du maillage de haie contribue favorablement au déplacement des espèces en créant un corridor écologique.

La haie participe à la reconquête des paysages

La haie modèle le paysage et souligne le relief. Elle fait partie de notre cadre de vie et constitue un élément essentiel du paysage.

La haie est source de biomasse

Elle procure du bois-énergie (bûches et broyats de branches valorisés en plaquettes) et de la matière organique qui peut être restituée au sol (mulch, bois raméal fragmenté).



La préparation du sol



Le paillage est une étape importante.

Privilégier le paillage à base de matériaux naturels tels que la paille.

En pratique

Disposer une bonne couche de paille (15 à 20 cm) sur 1 mètre de large sur la ligne de plantation. Rajouter une couche de paille après la plantation.

La préparation du sol, une étape en 3 temps

- travail du sol en profondeur,
- travail superficiel,
- paillage.

A réaliser sur une largeur de 2 mètres environ.

Commencer par un travail du sol sur une profondeur de 50 cm environ.

Pourquoi ?

Pour ameublir la terre et permettre aux racines d'aller puiser les ressources du sol plus en profondeur.

Quand ?

Dès la fin de l'été ou au début de l'automne lorsque la terre n'est pas trop humide.

Continuer par un travail superficiel du sol.

Pourquoi ?

Pour obtenir une terre fine avant le paillage.

Quand ?

Dès le mois de septembre.

Et terminer par le paillage.

Pourquoi ?

Pour réduire la concurrence des mauvaises herbes au cours des deux premières années, pour limiter l'entretien, pour maintenir la structure du sol, pour retenir l'eau et favoriser le réchauffement du sol.

Quand ?

Immédiatement après le travail superficiel.

Avec quoi ?

Avec du plastique (à laisser en place pendant 3 ans puis à retirer) ou un mulch végétal (paille, broyat de bois...)

La plantation



Quelques précautions à prendre

- Ne pas exposer trop longtemps les racines des plants à l'air libre.
- Les entreposer dans un endroit frais et les planter rapidement.
- Si vous ne plantez pas tout de suite mettre les plants en jauge (substrat : sable ou terre légère) et les conserver dans un endroit abrité du vent en maintenant le substrat humide.
- Planter dans le mois qui suit la mise en jauge.

La première année, selon les conditions climatiques (période de sécheresse au printemps et en été) il sera nécessaire d'arroser votre plantation.

La plantation se fait de décembre à fin février en évitant les périodes de fortes gelées.

Etapes

- 1 / Creuser un trou suffisamment large (2 fois le volume des racines).
- 2 / Donner un coup d'outil à dents au fond du trou de manière à assurer une continuité sans zone de compactage avec les horizons profonds.
- 3 / Habiller les racines : raccourcir les racines abîmées et/ou trop longues.
- 4 / Praliner les racines : tremper les racines dans un mélange composé à part égale de terre argileuse, d'eau et de bouse de vache.
- 5 / Disposer le plant en prenant soin de positionner les racines à plat au fond du trou et en tenant compte de la distance de plantation et des séquences de votre dossier technique.
- 6 / Placer le collet (limite tige/racine) au niveau du sol.
- 7 / Tasser après avoir rebouché le trou pour supprimer les poches d'air.
- 8 / Arroser généreusement.
- 9 / Protéger votre plant contre les éventuelles attaques de gibier (gainés de protection).

Réglementation

Pour une plantation entre deux propriétés, les articles 671 et 672 du code civil prévoient :

- une plantation à 0,5 mètre de la limite de propriété pour une haie de hauteur inférieure à 2 mètres ;
- une plantation à 2 mètres de la limite de propriété pour une haie de hauteur supérieure à 2 mètres.

En ce qui concerne les haies en bordure de voirie, se référer :

- au code de la voirie routière pour les plantations le long des routes nationales,
- au règlement départemental de voirie pour les plantations en bordure de routes départementales,
- au code rural pour ce qui concerne les plantations en bordure de chemins ruraux.

L'entretien



La taille est une opération essentielle pour obtenir une haie bien structurée et bien équilibrée.

La taille de formation : impérative la deuxième année suivant la plantation

- Pour un arbre de haut jet, cette taille consiste à supprimer les pousses latérales les plus vigoureuses (sur le tiers inférieur de l'arbre) et à conserver l'axe central. Cette taille s'effectue en été.
- Pour les arbustes de bourrage, recéper à 10-15 cm du sol lorsque l'arbre est encore en repos végétatif (fin d'hiver jusqu'à début mars).
- Pour les arbustes de grande taille, rabattre les plants à 15 cm du sol à la première taille et sélectionner 4 à 5 brins vigoureux l'année suivante (fin d'hiver jusqu'à début mars).

La taille d'entretien : pour une haie plus âgée

Cette taille est nécessaire pour éviter que la base de la haie se dégarnisse ou pour limiter l'étalement latéral de la haie.

On distingue :

- le lamier à couteaux pour les branches de petit diamètre (2-3 cm maxi),
- le lamier à scies qui permet une coupe franche sur les branches jusqu'à 15 cm de diamètre,
- le sécateur (monté sur l'épareuse comme le lamier) qui permet de tailler des diamètres de branches jusqu'à 10 cm maxi et offre une efficacité plus importante sur les petites branches.

Une haie s'entretient surtout les 3 premières années.

- L'épareuse est à proscrire : elle déchiquette les branches et favorise la propagation des maladies.
- Privilégier une taille douce avec du matériel adapté (sécateur ou lamier).
- Il est important de choisir le matériel adapté au diamètre des branches.

Contacts

Conseil général de Lot-et-Garonne

Direction de l'Agriculture, de la Forêt de l'Environnement

Tél. : 05 53 69 46 23

Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

Service des territoires

Tél. : 05 53 77 83 83

